

## WebTA : liste des recours on line pour les communes

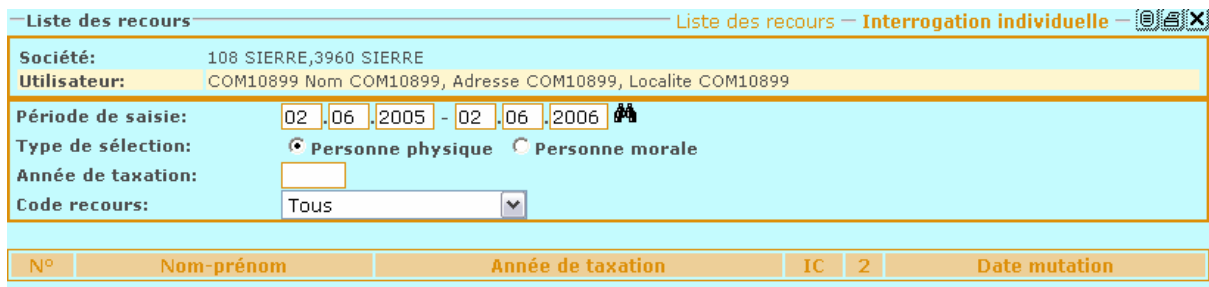
Un nouveau module est mis à la disposition des administrations communales pour consulter la liste des dossiers fiscaux en suspens (personnes physiques et morales).

Ce module est accessible par internet via le même portail que celui de la gestion des rentrées des déclarations, à l'adresse suivante : <https://webta.vs.ch>

Vous pouvez ouvrir ce programme en sélectionnant dans la barre de commandes à gauche :

**"Nouvelle connexion" => "Taxations" => Liste des recours.**

En sélectionnant ce programme vous affichez ce qui suit :



— Liste des recours — Liste des recours — Interrogation individuelle —

Société: 108 SIERRE,3960 SIERRE  
Utilisateur: COM10899 Nom COM10899, Adresse COM10899, Localite COM10899

Période de saisie: 02 .06 .2005 - 02 .06 .2006

Type de sélection:  Personne physique  Personne morale

Année de taxation:

Code recours: Tous

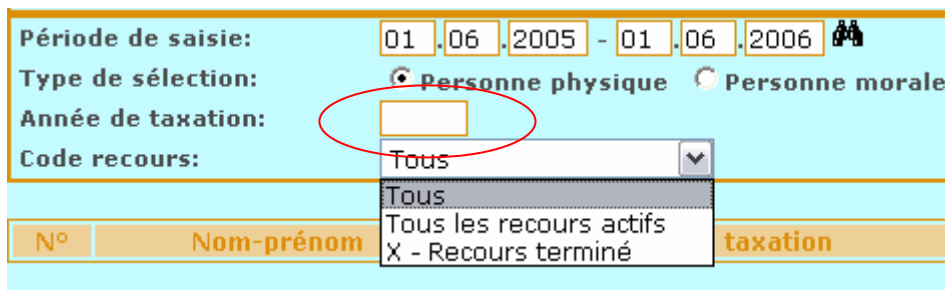
N°	Nom-prénom	Année de taxation	IC	2	Date mutation
----	------------	-------------------	----	---	---------------

Par défaut, la zone **Période de saisie** est toujours d'une année, avec comme date de fin, la date du jour. Grâce à cette zone de période, vous pouvez afficher les nouveaux cas de recours ainsi que les cas supprimés pour une période précise. Pour afficher l'intégralité de la liste des codes de recours de votre commune, il faut saisir comme date de début le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**La gestion de ces nouveaux cas et des suppressions de codes, débutent le 1<sup>er</sup> juin 2006**, date de la création du programme.

Vous pourrez donc visualiser dès cette date, toutes les nouvelles mutations. Par exemple les cas mutés du 15 juin au 31 août 2006. Il vous suffira de noter la dernière période pour laquelle vous avez demandé une liste, pour contrôler uniquement les nouveaux cas. Nous vous conseillons de tirer une liste complète des cas de votre commune, au moins une fois par an.

En laissant libre la zone **Année de taxation** l'appel d'une liste donne toutes les années comptables existantes. Si vous souhaitez une année précise, vous devez saisir l'année souhaitée dans cette zone.



Période de saisie: 01 .06 .2005 - 01 .06 .2006

Type de sélection:  Personne physique  Personne morale

Année de taxation:

Code recours: Tous

N°	Nom-prénom	taxation
	Tous	
	Tous les recours actifs	
	X - Recours terminé	

La liste des recours qui sera affichée donne l'état complet des codes existants (les codes sont les mêmes que ceux imprimés sur les listes traditionnelles). Vous pouvez toutefois dans la zone **Code recours** choisir 3 options :

- 1) **Tous** = tous les cas pour la période choisie sont affichés, y compris les cas supprimés
- 2) **Tous les recours actifs** = tous les cas encore en recours pour la période choisie sont affichés (sans les cas supprimés)

3) **X – Recours terminés** = seuls les cas dont le code recours a été supprimés, pour la période choisie, sont affichés.

Période de saisie:	01 .06 .2005 - 01 .06 .2006
Type de sélection:	<input checked="" type="radio"/> Personne physique <input type="radio"/> Personne morale
Année de taxation:	
Code recours:	Tous

N°	Nom-prénom	taxation
		Tous
		Tous les recours actifs
		X - Recours terminé

La liste affichée à l'écran est triée par défaut selon la colonne **Année de taxation**.

Vous pouvez, en cliquant une fois sur l'entête de colonne **Nom-prénom**, la mettre dans l'ordre alphabétique (si elle s'affiche de Z à A, alors refaire un click sur l'entête).

Dès que ce tri est exécuté, vous devrez cliquer sur l'entête de colonne **Année de taxation** pour la remettre dans l'ordre croissant des années.

N°	Nom-prénom	Année de taxation	IC	2	Date mutation
----	------------	-------------------	----	---	---------------

Cette liste peut être soit imprimée, soit importée sous Excel, comme pour les listes des dossiers rentrés.

Pour les contribuables **Non domiciliés** qui ont une répartition d'impôt avec votre commune, vous pouvez également vérifier si un code recours existe. Cette consultation s'effectue de manière individuelle et vous devez connaître le N° du contribuable; vous trouverez ce numéro de contribuable sur le formulaire de répartition.

L'accès à cette consultation se fait par le module **Interrogation individuelle**, qui figure en haut à droite de l'écran, dans la barre de commandes.

Dans ce module, vous devez saisir le N° de contribuable, avec la séquence précise de l'année (... 010, 030, 050, etc..) et le programme affichera les données. Vous pourrez voir si il y a un code recours, et ainsi décider de poursuivre l'encaissement de l'impôt communal impayé.

Nous vous donnons ci-après la liste des codes de recours utilisés pour les personnes physiques et les personnes morales :

Tous
Tous les recours actifs
1 - Recours à la CCR
2 - Recours au Conseil d'Etat
3 - Recours au TAC
4 - Recours au tribunal fédéral
5 - Recours sans effet suspensif
A - Accusé réception sans recours
C - Accusé réception avec recours
D - Décompte en suspens pour l'I.S.
E - Demande de remise
R - En recours
S - En suspens à l'I.S.
X - Recours terminé
Y - Refus 2003A IC et IFD
Z - Refus 2003A IFD

Le Service des contributions espère que ce nouvel outil répondra à vos attentes et vous invite à lui faire part de vos éventuelles remarques.

Sion, le 23 novembre 2006